

Cahier de doléances du Tiers État de Soulangis (Cher)

Cahier des doléances, plaintes et remontrances des habitants de la paroisse de Saint-Martin de Soulangis, diocèse de Bourges.

Pénétrés de respect, d'amour et de reconnaissance pour Sa Majesté, uniquement pour se conformer à ses ordres ou plutôt pour remplir ses vues vraiment paternelles, pleins de confiance en sa protection royale, ses très soumis et très fidèles sujets, les habitants de la paroisse de Saint-Martin de Soulangis, diocèse de Bourges, osent présenter leurs doléances et remontrer humblement que depuis longtemps ils gémissent sous le poids des impôts dont ils sont, surchargés.

Pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux et sur les sommes auxquelles ils sont imposés et sur les moyens qu'ils ont d'y subvenir. Quelles sont les sommes auxquelles ils sont imposés ?

1° La taille et capitation..... 1692 livres.

2° Le rôle des corvées.....300 livres.

3° Le rôle des dixièmes..... 903 livres.

Total..... 2895 livres.

Voilà l'imposition annuelle que sont obligés d'acquitter les habitants de Soulangis.

Quels sont actuellement leurs moyens pour fournir une aussi forte contribution ? Ces moyens ne peuvent se tirer que du nombre des habitants, des ressources que peut leur procurer la situation du lieu qu'ils occupent, de l'étendue de leur paroisse, de la qualité du sol qu'ils cultivent, de la nature et de la quantité de ses productions.

Il y a des paroisses riches par le nombre des habitants dont l'industrie se trouve encouragée, favorisée par leur position, le voisinage d'une rivière, d'une grande voie, leur facilite l'exportation, la vente prompte de leurs denrées, des fruits de leurs travaux ; le numéraire circule, se renouvelle, se multiplie sans cesse. D'autres trouvent leurs richesses dans leur étendue ; un terrain immense leur fournit mille objets de culture, d'amélioration, de profits de toute espèce. En le supposant même couvert de bois, de bruyères, le journalier trouve à s'employer dans la saison la plus ingrate, il est assuré du salaire de chaque journée et le grand nombre de bestiaux qu'on peut y entretenir devient un objet de commerce considérable et lucratif pour le plus simple particulier. Souvent une moindre étendue mais dont le sol fertile n'a pour ainsi dire besoin ni d'engrais ni de culture offre à d'autres presque gratuitement et dans la plus grande abondance les plus précieuses productions de la nature ; de là naît l'aisance dont jouissent les habitants de ces heureuses contrées, de là le superflu dont ils peuvent acquitter sans se gêner des charges même considérables.

Mais aucun de ces avantages n'existe pour les malheureux suppliants ; ce n'est souvent qu'en retranchant de leur plus absolu nécessaire qu'ils parviennent à payer les taxes auxquelles ils sont imposés. Quatre-vingt-douze feux composent toute leur paroisse qui n'a pas plus de deux lieues de circonférence ; sept cents personnes de tout sexe, de tout âge : voilà à peu près le nombre de ses habitants qui sont tous absolument attachés à la glèbe. Situés à sept lieues de distance de la rivière, éloignés des grandes routes et de la ville de plus de trois lieues, ne pouvant avoir de communications que par des chemins impraticables, rien ne peut exciter leur industrie, ils ne peuvent former aucune entreprise lucrative ; il n'y a chez eux nul objet de commerce, nulle exportation, nulle importation.

Privés, par la disette des fourrages, des avantages que procure l'entretien des bestiaux, leur unique soin est de tirer le meilleur parti possible du sol qui les a vus naître. Et quel sol ! un terrain pierreux, stérile, incapable même de produire sans culture l'herbe la plus vaine. Seize laboureurs, s'il est permis de nommer ainsi huit ou neuf d'entre eux qui n'ont pour tout attelage que deux faibles chevaux, retournent toute l'année avec peine et arrosent de leur sueur une terre ingrate à laquelle ils ne peuvent même donner les engrais nécessaires et dont le produit annuel ordinaire est tout au plus du trois pour un.

C'est, cependant, sur ce faible et unique produit dont une partie doit encore nécessairement retourner à la terre que le cultivateur est obligé d'acquitter toutes ses redevances, de s'entretenir, de nourrir sa famille. Mais encore comment soldera-t-il ces redevances et fournira-t-il à cet entretien, si ces récoltes sont moins abondantes, s'il est frustré dans ses espérances, si un incendie, une rivière lui enlève le fruit de ses travaux ? Dira-t-on qu'il lui sera fait une remise ? Ah ! quelle remise ! Oui, les suppliants n'en doutent point, c'est sûrement l'intention de Sa Majesté, mais a-t-elle jamais été remplie ! Dans l'espace des neuf dernières années qui se sont écoulées, leur paroisse a été frappée trois fois d'une grêle assez forte pour leur faire perdre la moitié de leurs récoltes et il ne leur a été accordé en totalité qu'une remise de quatre-vingt livres. Quel dédommagement, surtout lorsqu'en n'éprouvant aucun revers le cultivateur est déjà accablé par l'imposition ! Mais si la condition du laboureur est si douloureuse, si elle est capable d'exciter la sensibilité du souverain, qu'elle est bien plus pénible, plus affligeante encore, qu'elle mérite bien davantage les regards d'un roi qui veut absolument connaître la misère de son peuple pour y remédier, celle du manœuvre pour qui chaque jour de pluie est un jour de disette, qui, courbé vers la terre depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, ne peut arracher de son sein que le morceau de pain noir qui le soutient jusqu'au lendemain où il est obligé de recommencer son pénible travail s'il veut obtenir le même salaire. Qu'on lui suppose une nombreuse famille dans l'enfance, quels sont les moyens pour l'élever ? Que la maladie l'étende sur la paille (car c'est le seul lit qui lui est réservé), quel secours peut-il attendre ? Que la vieillesse engourdisse ses bras, quel est son appui ? Hélas ! il n'a d'autre ressource que de se traîner d'un pas chancelant de porte en porte, de tendre ses mains endurcies par le travail pour recevoir de l'indigence même le faible soutien d'une vie languissante qui n'est plus pour lui qu'un pénible fardeau.

Tel est cependant le sort du plus grand nombre des suppliants. Ils cultivent journellement les vignes qui couvrent une partie du territoire de Soulangis. Les uns travaillent à prix d'argent et n'ont sur la terre pour tout bien que le faible prix de leur journée ; sur cette somme médiocre ils doivent d'abord prélever leurs impositions, le loyer de leur maison. Que leur reste-t-il pour subvenir à leur entretien, pour se procurer à haut prix leur chauffage qu'ils tirent de près de deux lieues, pour payer le sel, cet autre genre d'imposition si cruelle, le sel si nécessaire surtout à la campagne, qu'ils sont obligés d'aller chercher à jour fixe à trois lieues de leur résidence, le sel qu'ils achètent si exorbitamment cher tandis que la nature semble l'offrir presque gratuitement. Les autres tiennent des vignes en propriété ou à loyer et travaillent pour leur compte. Ceux-ci sont souvent plus malheureux encore que les premiers. Une disette leur enlève tout le fruit de leur travail, l'abondance leur devient presque toujours inutile.

A peine leur récolte est-elle faite à grands frais qu'ils sont pressés de toutes parts. Ce n'est point le vin qui remplit leurs celliers qu'on leur demande, il faut que la vente s'en fasse sans délai, le moindre retard répugne à l'insatiable avidité des employés, toujours actifs, cherchant nuit et jour, supposant même souvent des délinquants ou, s'ils ne peuvent absolument en supposer, se plaignant avec une dureté révoltante à l'humanité que le débit traîne trop en longueur. Il faut de l'argent, s'écrient-ils, pour acquitter les dettes de l'État. Ah ! pour décharger l'État tout Français donnerait jusqu'à la dernière goutte de son sang ; mais donnera-t-il l'argent qu'il n'a pas ? Il faut de l'argent, oui, pour solder les appointements énormes de cent mille employés toujours surveillant, toujours armés, toujours prêts à tirer le sang du peuple pour gonfler des êtres originaires rampants, de viles sangsues. Quoi ! serait-il donc absolument impossible de faire parvenir dans les coffres du Roi, sans l'entretenir d'un aussi grand nombre de tyrans subalternes, les sommes qu'exigent réellement et les besoins de l'État et la majesté du trône ? Il faut de l'argent, le receveur ne peut attendre plus longtemps, le collecteur est sollicité, tourmenté, la garnison est envoyée, il faut solder, il faut vendre par conséquent ou plutôt donner ses denrées à vil prix pour payer la taille, la capitation, les dixièmes, les corvées, les frais qu'ont occasionnés le délai de paiement, les redevances hypothéquées sur le fonds pour acquitter les dettes qu'on a été forcé de contracter dans le cours de l'année échue et pour lesquelles une bonne partie de la récolte se trouve déjà engagée ; le prix de la vente est bientôt absorbé. Alors, l'infortuné vigneron épuisé ne peut plus fournir à son entretien, à celui de sa famille qu'en contractant de nouveaux engagements qu'il assure encore sur la récolte suivante et n'a plus à envisager pour la suite qu'une gêne continuelle, des jours malheureux : tel est vraiment le sort des suppliants qui sont toujours forcés de prendre sur leur nécessaire pour acquitter leurs impositions. On l'a cependant dit souvent, l'impôt ne doit saisir que le superflu, il ne peut saisir au-delà sans nuire aux intérêts du prince au nom duquel il saisit ; l'avantage précipité qui peut en résulter (si c'en est un) n'est qu'un avantage momentané, qui dure d'autant moins qu'il épuise davantage la source qui le produit. C'est cette vérité tant de fois démontrée et si bien connue du meilleur des rois, car le nom de Henri IV est toujours connu, toujours répété avec reconnaissance, avec attendrissement dans la campagne et où n'est-il pas connu, du bon roi dont le souvenir ferait encore verser des larmes au cultivateur, s'il ne voyait dans l'héritier actuel de son trône l'héritier de toutes ses vertus, oui, c'est cette vérité qui lui fit dire dans l'épanchement de sa tendresse pour son peuple ces paroles qui devraient être gravées en lettres d'or dans le cabinet des rois, pour faire trembler ceux qui oseraient hasarder seulement une proposition contraire : « Vive Dieu ! s'en prendre à mon peuple, c'est s'en prendre à moi-même ; si vous le ruinez qui me nourrira ? »

C'est encore, sans doute, à cette vérité, fortement imprimée dans le cœur du monarque régnant et qui est si bien entretenue par le digne ministre qui a mérité sa confiance et l'amour des peuples, que les suppliants sont redevables du bonheur dont ils jouissent aujourd'hui de pouvoir faire parvenir leurs doléances jusqu'au pied du trône, mais ce sera l'unique avantage qu'ils oseront partager avec le reste de la nation. Leur peu de lumières ne leur permet pas de profiter de la permission qui leur est encore accordée d'indiquer les moyens de remédier aux abus. Ils ne sont capables que de sentir leurs maux et ils s'en rapportent entièrement à la justice, à la bonté de Sa Majesté, à la prudence et à la sagesse de la nation pour obtenir le soulagement qu'ils espèrent.

Aussi, bien fondée leur espérance ne peut être vaine, ils verront sûrement le beau jour dont ils commencent à apercevoir l'aurore ; l'ange tutélaire de la France tarira leurs larmes ; puisse-t-il aussi vivifier longtemps dans la personne sacrée du Roi bienfaisant qui les gouverne les cendres du grand Henri. C'est le principal objet de leurs vœux.